Publié le : 10/03/2026

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260305-DE_2026_038-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 10 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 05 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Éric MOISAN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Natacha CARRO, Servane GESRET, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR, Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Gwendoline FELIN, Thierry LEBOUCHER, Eric MOISAN, Malika TOUBLANC, Julie POUPART

Etaient absents excusés :
Madame Marie-Sergine BEZARD, Monsieur Pierre AUVRET

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Néant

Secrétaire de séance : Madame Mauricette DIRR

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260305-DE_2026_038-DE

CM 05.03.2026	Convention de mise à disposition d'un agent dans le cadre du programme Petites Villes de Demain	**Délibération n° 2026-038**

Rapporteur : Éric MOISAN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Jugon-les-Lacs est labellisée Petites Villes de Demain (PVD) depuis 2021.

Initialement le programme devait s'arrêter au 31.03.2026. L'Etat a proposé son renouvellement jusqu'au 31 décembre 2026. La commune de Jugon-les-Lacs a accepté la poursuite de cette labélisation.

Afin de permettre la poursuite de ce programme, il est proposé d'autoriser la signature de la convention tripartite (Lamballe Terre et Mer, Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs) de refacturation du poste de chargé de projet « Petites Villes de demain ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide

- **De valider la convention de refacturation du poste de chargé de projet « Petites Villes de demain » avec Lamballe Terre et Mer et Lamballe-Armor**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Eric MOISAN

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes-d'Armor 22